



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE VERTE
ET DU DOMAINE,
*en charge des mines
et de la recherche*

Le Ministre

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 0 2 3 6 / MED

Papeete, le 23 JAN. 2019

à

Madame la représentante de l'Assemblée de la Polynésie française
Eliane TEVAHITUA

Objet : Réponse à votre question écrite relative à la filière apicole.

Réf. : Votre courrier en date du 08 novembre 2018.

Madame la représentante,

Vous m'avez adressé le 8 novembre une question écrite a priori relative à la situation sanitaire des ruchers de Taha'a, mais plus largement, vous souhaitez connaître de manière détaillée le bilan des actions réalisées depuis 2015 ainsi que la stratégie future en faveur du développement de la filière apicole.

Si en général l'exercice est exécuté dans un cadre plus formel et à l'initiative du gouvernement qui a à cœur de tenir élus et citoyens informés de sa politique notamment par la présentation de bilan d'étape des actions réalisées en cours de mandat, je me réjouis néanmoins de pouvoir aujourd'hui communiquer sur les actions conduites par mon ministère.

La filière apicole qui a toute sa place dans le tissu économique agricole, a su relever de nombreux défis pour répondre à l'objectif de la politique agricole de 2011-2020. Celle-ci visait à couvrir la demande polynésienne en miel en l'absence d'importations expliquée par les mesures de biosécurité aux frontières renforcées depuis 2011 et destinées à protéger et maintenir les conditions sanitaires favorables à l'expansion de la filière.

La production estimée à 181 tonnes en 2017, est assurée par environ 450 apiculteurs possédant plus de 10 000 ruches, dont plus de la moitié sont installées dans les îles autres que Tahiti et Moorea. Cette activité complémentaire contribue, au même titre que les autres activités agricoles, au maintien des populations dans les îles. En 5 ans, le nombre de ruches a été multiplié par 3 et l'augmentation de + 72% de la production aboutit aujourd'hui à un revenu brut global estimé à plus de 300 millions de francs CFP.

La Polynésie française offre des conditions propices à l'apiculture, nos principaux atouts relèvent d'un environnement botanique diversifié avec des floraisons présentes tout au long de l'année et des conditions sanitaires très favorables. Par ailleurs les problèmes fonciers ne concernent pas directement cette filière, même si l'intensification de l'activité notamment sur Tahiti rend parfois difficile l'identification d'emplacements disponibles avec les critères requis pour l'installation de ruches. Les contraintes identifiées et partagées par les professionnels portent sur le besoin en formation des acteurs, le coût, voire la disponibilité de certains intrants techniques

comme par exemple la cire. Les menaces liées aux agents pathogènes de l'abeille présents mondialement et se rapprochant progressivement de notre territoire, comme le montre par exemple la toute récente infestation des îles Fidji par le « *varroa* » qui d'ailleurs est aussi présent en Nouvelle-Zélande et à Hawaï, rappellent la fragilité de notre statut sanitaire et la nécessité de prendre toutes les mesures nécessaires à sa protection. En outre, l'apiculture en milieu tropical bénéficie d'une moins bonne visibilité scientifique d'où l'importance de la recherche pour cette filière.

L'objectif du ministère de l'économie verte en matière d'apiculture est de construire une filière durable et structurée afin de répondre aux attentes du marché tant en volume qu'en qualité des produits, en particulier du miel.

Pour cela, cette politique publique se décline en 4 axes : soutenir le maintien et la professionnalisation de l'activité ; préserver la santé de l'abeille ; améliorer les connaissances apicoles et favoriser l'organisation de la filière.

Tout d'abord, la DAG, à l'époque SDR, et le CFPPA sont mobilisés depuis 2013 sur la formation professionnelle afin de favoriser l'installation de nouvelles ruches. Progressivement le partenariat s'est élargi à la CAPL qui a également apporté son concours financier, et à la CTG qui a permis une meilleure coordination et une planification facilitée dans l'archipel des Tuamotu-Gambier, en faisant notamment le lien avec les mairies. Si au démarrage il s'agissait principalement de formation d'initiation à l'apiculture, le CFPPA a développé un niveau de perfectionnement et un niveau thématique (élevage de reines, santé de l'abeille). La DAG assure quant à elle un suivi technique personnalisé des apiculteurs formés par la visite de leur exploitation et accueille des usagers au sein de son rucher école créé en 2017 pour des sessions de démonstrations techniques. La synergie de ces actions a pour vocation de soutenir et conforter l'installation des porteurs de projet, puis de poursuivre l'accompagnement vers la professionnalisation et la pérennisation de leur activité. De 2015 à 2017 :

- environ 580 stagiaires ont bénéficié de 65 formations dont 35% dispensées aux Iles-du-Vent (IDV), 8 % aux Iles-Sous-le-Vent (ISVL), 8 % aux Australes (AUST), 14 % aux Marquises (MQ) et 35 % aux Tuamotu-Gambier (TG).
- Le technicien apicole de la DAG assure le suivi technique de près de 100 apiculteurs par an, notamment dans les îles où 5 tournées ont été réalisées aux ISLV, 3 aux AUST, 4 aux MQ et 6 aux TG.
- 6 sessions de démonstrations techniques ont été dispensées au rucher école de la DAG à près de 60 apiculteurs en activité.

Le mémento de l'apiculteur polynésien élaboré en 2016 connaît encore aujourd'hui un franc succès et sa diffusion en versions française et tahitienne touche également l'ensemble de la Polynésie française. En parallèle, le dispositif d'aide à la filière agricole a apporté un soutien financier de 14,5 millions de francs CFP pour environ 30 dossiers dont l'investissement global s'élevait à 38 millions FCFP. Il s'agit principalement d'aide à l'achat de matériel de production, d'essaims et d'équipements de miellerie. Par ailleurs, l'apiculture est une filière également éligible aux aides aux petites entreprises de la DGAE et à l'ICRA du SEFI.

Ensuite, la protection de la santé de l'abeille est un enjeu majeur. Le maintien des conditions de biosécurité rigoureuses et un contrôle permanent aux frontières extérieures est indispensable pour endiguer les risques d'introduction de nouveaux agents pathogènes puis leur propagation. Les importations de produits et matériels apicoles sont soumises à l'obtention préalable de certificats sanitaires garantissant les traitements nécessaires à leur innocuité ou leur provenance de pays indemnes de maladies de l'abeille. L'importation de reines et d'abeilles est quant à elle purement et simplement interdite.

Jusqu'à présent la Polynésie française ne connaît pas le « *varroa* », le « *frelon asiatique* » ou encore le « *petit coléoptère des ruches* » qui provoquent de lourdes pertes une fois installés. En terme de maladies à déclaration obligatoire, la loque américaine est présente dans plusieurs îles dont Taha'a qui vient récemment d'être déclarée infectée. L'agent responsable est une bactérie, *Paenibacillus larvae*, elle provoque la mortalité du couvain d'abeilles. Cependant cela ne représente aucun danger pour l'homme et la consommation de miel issu d'une ruche contaminée reste sans effet sur la santé. Une fois les bonnes pratiques de lutte mises en œuvre, cette maladie ne présente en général pas de menace pour la pérennité d'une exploitation. En revanche, en l'absence de mesures de gestion, sa propagation à l'ensemble d'un rucher a de lourdes conséquences puisque la destruction totale des ruches est la mesure préconisée dans ce cas. Tubuai en est l'illustre exemple : première île diagnostiquée positive à la loque américaine en 2009, l'épidémie s'est ensuite généralisée aux ruchers et essaims sauvages et a quasiment anéanti la production de miel. La reprise d'activité n'a été possible que suite à un programme de lutte collectif conduit de 2013 à 2016, mobilisant de manière soutenue la DAG, le CFPPA et les apiculteurs de l'île. Dans ce cadre, la totalité des ruches a été éradiquée puis remplacée par des colonies sélectionnées pour mieux résister à l'agent pathogène.

Afin de disposer d'une situation à jour de la dissémination de cette maladie en Polynésie française, j'ai demandé à mes services l'organisation d'une enquête officielle sur l'ensemble des îles Sous-le-Vent au premier trimestre 2019, puis sur le reste de la Polynésie.

En matière de connaissances apicoles, les domaines prioritaires inscrits aux travaux de recherche ont pour objectif d'identifier l'environnement floral polynésien tant pour caractériser les miels que pour connaître la valeur nutritionnelle des pollens pour l'abeille, de favoriser et valoriser les miels de qualité, et de renseigner des domaines particuliers tels que la génétique. En 2016, une étude réalisée par l'institut de recherche néo-zélandais GNS Science a mis en évidence une grande diversité des miels polynésiens, dont certains avec un profil lié à leur origine de production, notamment aux Tuamotu-Gambier. L'étude apporte également un éclairage sur les phénomènes de cristallisation et de fermentation ; elle permet à la fois de répondre aux interrogations des consommateurs et de conseiller les apiculteurs sur les bonnes pratiques de récolte, de conditionnement et de stockage du miel. En revanche, des travaux supplémentaires devront venir enrichir les données liées à la flore mellifère. Le 11^{ème} FED représente une opportunité de poursuivre les études sur l'ensemble des thématiques évoquées.

Enfin, je souhaite encourager la structuration de cette filière via les groupements associatifs, coopératifs ou autre, capables d'organiser les achats groupés de matériels, la centralisation et l'écoulement des ventes ou de créer les outils nécessaires à la fourniture de cire d'abeille. Par ailleurs, les groupements de professionnels peuvent se révéler de précieux partenaires pour la réalisation des missions qui incombent au service public souvent en manque de moyens. Je pense en particulier à l'association d'apiculteurs professionnels APIS Porinetia, représentée dans 4 des 5 archipels, et qui propose de devenir un acteur de la surveillance des maladies de l'abeille.

Ceci me fait également penser au projet d'un jeune polynésien, M. Kevin BESSON, qui s'est vu décerné de nombreux prix pour son entreprise innovante : « *LeadBees Technologies* ». Il vient récemment de recevoir une subvention de 1,2 millions FCFP du ministère en charge du numérique pour sa plateforme technologique de ruches à distance qu'il présente comme une solution de gestion responsable des abeilles et de leur production de miel, et une façon de lutter contre les maladies via la surveillance des paramètres de la ruche. Un partenariat est également en cours de finalisation avec mon ministère pour obtenir davantage de données sur les ruchers.

Madame la représentante, voici un rapide tour d'horizon des actions conduites par mon ministère relatives au développement de la filière apicole. S'agissant de la stratégie future, je vous informe avoir lancé l'élaboration du schéma directeur global de la politique agricole des 10 prochaines années. Les conclusions seront rendues dans 1 an.

Espérant vous avoir convaincue de l'accompagnement par notre gouvernement de cette belle filière de l'abeille, mais aussi des hommes et femmes, pour beaucoup passionnés, qui par cette activité contribuent à la création de richesses propres à notre pays.

Je vous prie d'agréer, Madame la représentante, l'expression de ma considération distinguée.

